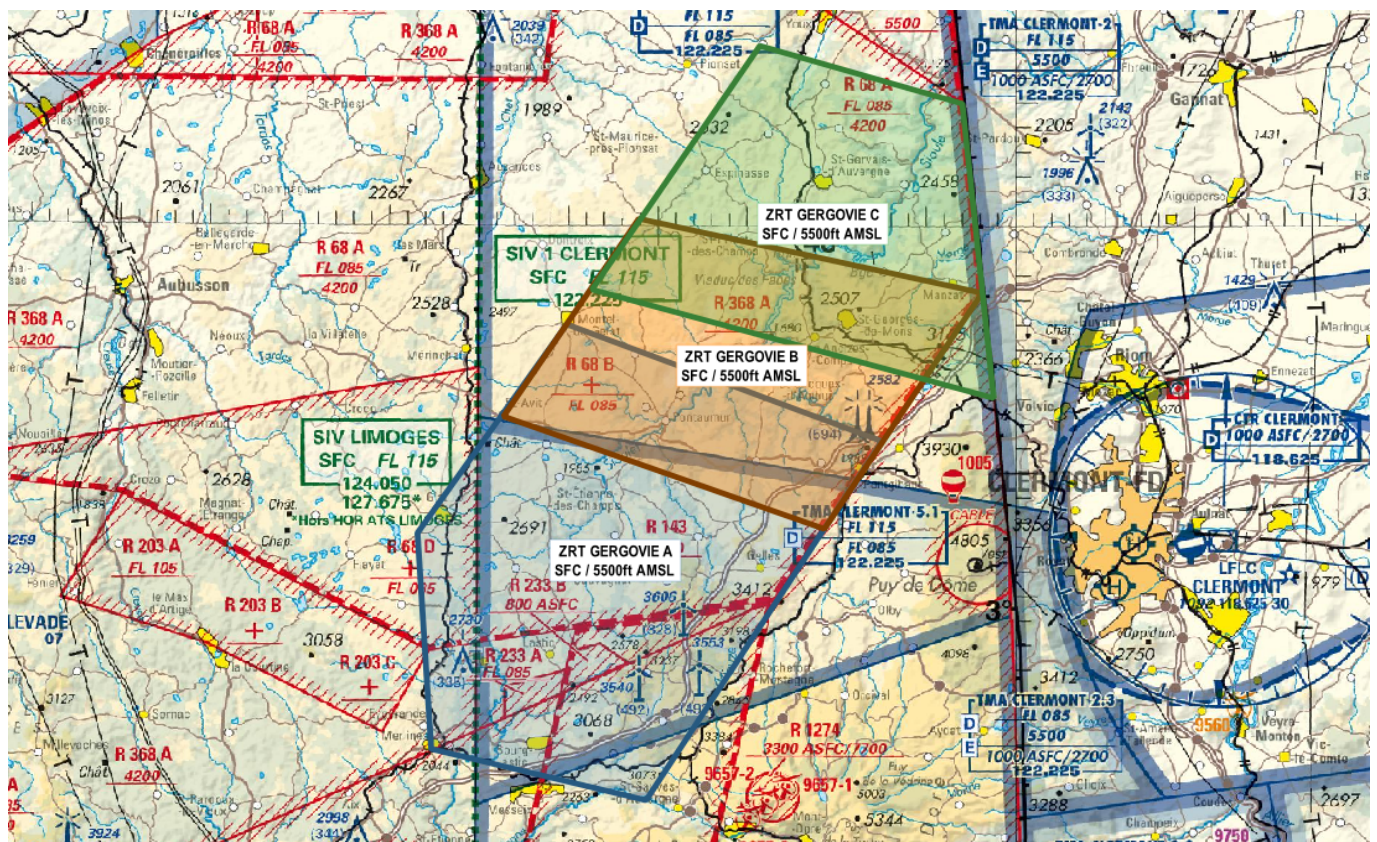


Objet : Création de 3 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour l'exercice GERGOVIE 2026 dans la région de Clermont-Ferrand (63).

En vigueur : Du lundi 22 juin au vendredi 26 juin 2026

Lieu : FIR : BORDEAUX LFBB

ZRT GERGOVIE



Extrait carte IGN 1/ 500 000 OACI - 2025

ACTIVITÉ

Vols d'aéronefs sans équipage à bord évoluant hors vue de jour et de nuit.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

La ZRT GERGOVIE B pourra être activée simultanément avec la ZRT GERGOVIE A ou la ZRT GERGOVIE C.

ZRT GERGOVIE A

- Du 22 juin 2026 à 0600 au 23 juin 2026 à 2200 - *activable*

ZRT GERGOVIE B

- Du 23 juin 2026 à 1400 au 24 juin 2026 à 2200 - *activable*

ZRT GERGOVIE C

- Du 24 juin 2026 à 1400 au 26 juin 2026 à 2200 - *activable*

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de:

- CLERMONT APPROCHE/INFO : 122,225 MHz
- CLERMONT TOUR : 118,625 MHz
- LIMOGES INFO : 124,050 MHz 127,675 MHz ZRT GERGOVIE A *uniquement*

GESTIONNAIRES

DIREX

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

Contournement obligatoire à l'exception :

- des aéronefs participants à l'exercice ;
- des aéronefs autorisés par le gestionnaire ;
- des aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact et accord du gestionnaire.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte rendus par les organismes habituels.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT GERGOVIE A	ZRT GERGOVIE B	ZRT GERGOVIE C
<p>LIMITES LATÉRALES 45°38'44" N,002°27'31" E 45°47'30" N,002°26'40" E 45°56'00" N,002°34'55" E 45°51'18" N,002°52'31" E 45°36'42" N,002°39'28" E 45°38'44" N,002°27'31" E</p> <p>A l'exclusion de la partie interférente de la ZRT GERGOVIE B lorsqu'elles sont actives simultanément.</p>	<p>LIMITES LATÉRALES 45°52'15" N,002°31'25" E 46°00'18" N,002°38'55" E 45°57'19" N,002°58'07" E 45°47'44" N,002°49'20" E 45°52'15" N,002°31'25" E</p>	<p>LIMITES LATÉRALES 45°57'24" N,002°36'18" E 46°07'20" N,002°45'39" E 46°05'00" N,002°57'00" E 45°53'03" N,002°58'46" E 45°57'25" N,002°36'18" E</p> <p>A l'exclusion de la partie interférente de la ZRT GERGOVIE B lorsqu'elles sont actives simultanément.</p>
<p>LIMITES VERTICALES SFC / 5500 ft AMSL</p>	<p>LIMITES VERTICALES SFC / 5500 ft AMSL</p>	<p>LIMITES VERTICALES SFC / 5500 ft AMSL</p>

ORGANISMES A CONTACTER	
<u>Avant l'activité</u> COMALAT Section Espace Aérien Tél: 03.87.15.58.87/58.86	<u>Pendant l'activité</u> DIREX GERGOVIE Tél: 06 70 70 75 12 / 06 14 98 57 94

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
<p>Les ZRT GERGOVIE A, B et C ne seront pas actives lors de l'activation de la LF-R143. La ZRT GERGOVIE A ne sera pas active lors de l'activation de la LF-R593. Pour les besoins de l'exercice GERGOVIE, lors de l'activation des ZRT GERGOVIE, les LF-R233 A-B et la LF-R68 A pourront être activée dans le cadre d'activités complémentaires. Les ZRT GERGOVIE seront désactivées au profit de l'activation des zones Centre (LF-R68 A, B, C, D et LF-R368 A, B, C1, C, E1, E2) :</p> <ul style="list-style-type: none">• le 22/06/2026 de 1300 à 1400,• le 25/06/2026 de 2030 à 2130. <p>Les départs et les arrivées des plateformes situées à l'intérieur des ZRT sont autorisés mais devront être coordonnés avec le DIREX.</p> <p>Sans coordination préalable, toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.</p>